solennelles où le Pape consacre la sainteté reconnue de quelques élus, les élève sur les autels et les signale à la vénération des peuples, la gloire qui leur en revient ici-bas n'est qu'un pâle reflet de celle qu'ils recoivent la-haut. D'autres fois, il parle, il décide comme un arbitre. Il se prononce sur la hiérarchie céleste; il assigne à saint Joseph le patronage de l'Eglise universelle ; à saint Vincent de Paul la protection des œuvres charitables; à saint Louis de Gonzague, celle de la jeunesse chrétienne; le Sacré-Cœur de Jésus, même après ses révélations à l'humble visitandine de Paray-le-Monial, attend son intervention pour recevoir, à l'heure qui convient, la consécration publique et unanime du genre humain. Dans chacune de ces circonstances, tandis que la terre applaudit, le ciel ratifie. C'est l'ordre établi par Dieu; il semble avoir pris pour règle de ne se manifester aux âmes que par son intermédiaire et son concours.

Aussi, que l'on trame des persécutions, que l'on forge des fers, que l'on seme le préjugé, que l'on allume la haine contre cette ins itution séculaire, elle reste invulnérable dans les sphères où la

tyrannie humaine ne saurait atteindre sa souveraineté.

Car, N. T. C. F., le Pape est souverain, et c'est le propre de sa souveraineté de défier les assauts du temps, de garder, jusque dans ses douleurs, des garanties d'immortalité.

La souveraineté pontificale, en effet, est quelque chose de plus que sa royauté temporelle. Celle ci, basée sur les traditions les plus respectables, les titres les plus imprescriptibles et les plus sacrés, aurait mérité, au nom de la stricte équité, un plus grand respect; d'ailleurs, aux yeux de tout observateur impartial, elle semble nécessaire à la dignité du Vicaire de Jésus-Christ et surtout à l'indépendance de son ministère. Cependant elle n'est pas

exempte des vicissitudes d'ici-bas.

Mais la souveraineté inhérente au titre et aux fonctions du Pontife romain défie les atteintes de la convoitise et de la perversité des puissants de ce monde. Elle n'a pas besoin de territoire ; elle ne connaît pas de frontières; c'est une force morale qui trouve son point d'appui dans les intelligences, dans les volontés, dans les cœurs, et qui règne, même désarmée, dans l'empire du droit. En ce sens, le Pape possède une souveraineté absolue, inaliénable, qui demeure quand tout passe; qui garde sa majesté quand tout s'écroule; qui a l'univers pour domaine et les siècles pour durée; qui atteint les profondeurs de l'humanité, tandis que, par son sommet, elle touche au Christ, dont elle est la plus complète personnification ici-bas.

Docteur, Pontife et Souverain, le Pape est tout cela; mais sur son trone, dit saint Bernard, in palatio Papam (1). En dehors de

⁽¹⁾ De consideratione, lib., III.